

## CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Réunion du 18 mars 2019

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS de la COMMUNAUTE de COMMUNES de LACO-ORTHEZ

Nombre de conseillers en exercice : 96 Nombre de présents : 79 Nombre de votants : 87

L'an deux mille dix-neuf, le dix-huit mars à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la communauté à Mourenx sous la présidence de M. Jacques CASSIAU-HAURIE.

ETAIENT PRESENTS ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM Jean-Pierre CAZALERE, André CASSOU, Alain PEDEGERT, Madeleine BROLESE, Philippe GARCIA, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Lucien PRAT, Guy PEMARTIN, Bénédicte ALCETEGARAY, David CRABOS, Jacques CASSIAU-HAURIE, Patrick TASSERIE, Jean-Bernard PRAT, Maryse PAYBOU, Jean-Marie PINON, Henri POUSTIS, Nadia GRAMMONTIN, Michel DARETTE, Hervé LAFITTE, Michel BARBE, Patrick GALOPIN, Louis COSTEDOAT, Daniel BOULIN, Dominique TOUYA, Jean-Simon LEBLANC, Jean-Jacques TEIXEIRA, Paul MONTAUT, Didier REY, Jean-Pierre DUBREUIL, Gérard PALOUMET, Aline LANGLES, Francis LARROQUE, Albert LASSERRE-BISCONTE, Georges TROUILHET, Delia MATA-CIAMPOLI, Pierre MUCHADA, Jean-Luc NOURY, Valérie PEYROUS, Véronique REMY, Yves SALANAVE-PEHE, Michel CAMDESSUS, Encarnacion CANTON, Bruno CIOSSE, Patrice LAURENT, François MATEOS, Olivier MOUNOLOU, Sylvie MOUSQUES dit CABANOT, Jean-Luc MARTIN, Joëlle BAYLE-LASSERRE, Jean-Pierre BOUNINE, Luis Miguel CONEJERO, Marc DESPLAT, Pierrette DOMBLIDES, Louis-Philippe DUPOUY, Jean-Louis GROUSSET, Geneviève GUICHEMERRE, Emmanuel HANON, Jacques LABORDE, Jeanne LAMAZERE, Anne-Marie LATASTE, Céline LEMBEZAT, Madeleine PICHAUREAU, Jean-Jacques SENSEBE, Jérôme TOULOUSE, Hélène MARTEUILH, Thierry LAFFITTE, Daniel BIROU, Michel LABOURDETTE, Jean LABASTE, Pierre LAFARGUE, Raymond INCHASSENDAGUE, Francis GRINET, Alain BOUCHECAREILH, Jean-Claude MORERE, Gérard DUCOS, Maïthé MIRASSOU, Christian LÉCHIT, Francis LAYUS et Philippe ARRIAU

formant la majorité des membres en exercice.

**ETAIENT EXCUSES OU ABSENTS**: Mmes et MM. Guy LAFFITTE, Alice BENAVENTE, Frédéric LAVIELLE, Axelle MARCHET, Michel LAURIO, Mathias DUCAMIN, Michel JESER, Régis CASSAROUME, Gilbert AURRIAC (pouvoir à M. Jean-Simon LEBLANC), Anthony BERBEL (pouvoir à M. François MATEOS), Corinne CARRIAT (pouvoir à Mme Encarnacion CANTON), Jeanne LUGA, Yves DARRIGRAND (pouvoir à Mme Pierrette DOMBLIDES), Christine LABORDE (pouvoir à Mme Céline LEMBEZAT), Marie-Thérèse LAVIELLE (pouvoir à M. Michel LABOURDETTE), Franck VIREBAYRE-GASTON (pouvoir à M. Philippe GARCIA), David HABIB (pouvoir à M. Georges TROUILHET),

**SECRETAIRES DE SEANCE**: Mmes Bénédicte ALCETEGARAY, Nadia GRAMMONTIN.

RAPPORT N° 15: PAYS D'ART ET D'HISTOIRE ORTHEZ BEARN DES GAVES:

DEMANDE DE SUBVENTION 2019 AUPRES DE LA DRAC NOUVELLE
AQUITAINE

Rapporteur: M. Gérard DUCOS

Le syndicat mixte du Béarn des Gaves (SMBG) a obtenu le label Pays d'Art et d'Histoire le 19 novembre 2009 et a signé la convention le liant avec l'Etat le 8 juin 2010 (durée 10 ans).

Suite à la dissolution du SMBG au 31/12/2016 et par délibération en date du 26/09/2016, la communauté de communes de Lacq-Orthez a accepté de porter le label PAH à compter du 01/01/2017 et jusqu'au 08/06/2020, sur un périmètre identique (anciennes communautés de communes d'Orthez, Navarrenx, Salies-de-Béarn et Sauveterre-de-Béarn).

Le budget du PAH pour 2019 est de 80 900 € :

Rémunérations: 46 000 €,
Communication: 10 200 €,
Service éducatif: 2 500 €,
Visites guidées: 12 500 €,
Déplacements: 500 €,
Animations: 3 500 €,
Amortissements: 5 700 €.

La communauté de communes de Lacq-Orthez sollicite une aide de l'Etat auprès de la DRAC Nouvelle Aquitaine pour la 9ème année à hauteur de 2 000 € sur le poste subventionnable de la communication (éditions HT).

Plan de financement :

	DRAC Nouvelle Aquitaine	CCLO	Total
Communication (éditions HT)	2 000 €	2 000 €	4 000 €

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, décide :

- **d'approuver** la sollicitation d'une subvention auprès de la DRAC Nouvelle Aquitaine à hauteur de 50 % sur le poste subventionnable de la communication (éditions HT) pour un montant de 2 000 €,
- d'autoriser son Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré à la date sus-indiquée, Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Jacques CASSIAU-HAURIE

- Par publication ou notification le 21/03/2019
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 21/03/2019